

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie maritime

**Décision n° 4128 du 21 octobre 2011 portant promotion  
de sous-officiers de réserve de la gendarmerie maritime**

NOR : IOCJ1122618S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu la décision n° 4127 du 21 octobre 2011 (NOR : IOCJ1122617S),

Décide :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Galand Jean-Paul	Nigend : 90 086
------------------	-----------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Emery Robert	Nigend : 50 741
Lepretre Jacques	Nigend : 94 065
Satony Bertrand	Nigend : 110 911

Article 3

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Ringot Pascal	Nigend : 84 789
Simon Bruno	Nigend : 161 650
Giraud Claude	Nigend : 97 666

Fait le 21 octobre 2011.

*Le colonel,  
commandant la gendarmerie maritime,*

G. STRUB